

LE PROJET DE LOI D'ORIENTATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE :

La Fédération Autonome de l'Éducation Nationale et ses syndicats membres qui se sont beaucoup impliqués lors des nombreuses réunions de la grande concertation de l'été 2012 ont analysé dans le détail les 53 articles du projet de loi, l'exposé des motifs et le rapport annexé.

Cette analyse montre que les craintes que nous avons formulées étaient fondées. Pour la FAEN et les syndicats qui la composent, **le bilan de ce projet est globalement négatif, à l'exception de la programmation des moyens annoncés.**

- La priorité donnée à l'école primaire ne se traduit pas par une priorité donnée aux apprentissages fondamentaux alors qu'une récente étude internationale sur l'apprentissage de la lecture montre les carences de notre système éducatif en ce domaine.
- La réduction des programmes du collège au contenu du seul socle commun entrainera un abaissement des exigences qui accentuera le départ des meilleurs élèves vers l'enseignement privé.
- Le renforcement du caractère uniforme du collège unique, qui a pourtant fait la preuve de son échec dans sa mise en œuvre comme dans ses résultats, accentuera le décrochage scolaire. L'incantation à la pédagogie différenciée pratiquée depuis plus de 20 ans ne permettra pas de résoudre le problème du décrochage scolaire.
- La prise en compte de compétences, dont la définition n'est jamais précisée, à égalité au moins avec les connaissances, abaissera le niveau réel du Diplôme national du brevet des collèges comme du bac.
- Le renforcement du poids des collectivités territoriales entrainera, compte tenu des écarts de leurs ressources, un accroissement des inégalités entre écoles et entre établissements et donc entre élèves.
- Le projet de loi remet en cause la liberté pédagogique des professeurs, ce qui constitue non seulement une atteinte à leur dignité professionnelle et à leur autorité auprès des élèves mais les empêchera en outre d'adapter au mieux leur enseignement aux élèves qui leur sont confiés.

Au vu de ces analyses, certaines affirmations de « l'exposé des motifs » comme de la lettre du ministre aux enseignants sont bien peu crédibles.

Le ministère a communiqué le contenu de son projet de « loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République » le mercredi 5 décembre 2012.

Le Conseil supérieur de l'éducation a adopté à une large majorité ce projet de loi.

Le texte recueille 41 voix pour (notamment UNSA, CFTC, CFDT, SNALC, ligue de l'enseignement, FCPE ...) 9 voix contre (SUD, CGT, FO, Medef), 16 abstentions (FSU, PEEP, ...).

La FAEN est en désaccord avec ce projet globalement négatif, et vous trouverez ci-contre le communiqué de presse qui résume notre point de vue.

Vous trouverez une analyse plus complète ainsi que le texte du projet de loi sur le site internet de la FAEN.

Vous trouverez également page 2 le tableau de programmation des postes ainsi qu'un texte très concret d'une carence de notre système éducatif à laquelle malheureusement la loi de programmation n'apporte aucune solution.

Face à ce projet de loi globalement négatif, une large mobilisation des collègues sera nécessaire notamment parce qu'il remet en cause la liberté pédagogique des enseignants.

Ce projet est certes accompagné d'une réelle programmation des moyens et du retour d'une véritable formation initiale mais ses auteurs sont allés chercher leur inspiration dans la théorie de « l'École fondamentale » conçue par la FEN dans les années 70.

Or, les défis qui sont lancés à notre système éducatif ne peuvent être relevés sur la base d'a priori idéologiques vieux de 40 ans.

Contrairement à ce qu'espère le ministre, son projet n'entraînera pas la mobilisation, pourtant nécessaire, de l'ensemble des personnels.

Paris le 13 décembre 2012
Marc GENIEZ Co-Secrétaire général

L'EXEMPLE DE LA LECTURE

Le 11 décembre dernier les résultats de l'**enquête internationale PIRLS effectuée en 2011 sur les compétences en lecture** des écoliers de CM1 ont été publiés.

Cette enquête reposant sur 135 questions concernait 54 pays ou provinces .

Avec un score de 520, la France se place au dessus de la moyenne générale (500) MAIS loin de la moyenne européenne (534) et encore plus de la moyenne des pays de l'OCDE (538).

Hong Kong a obtenu le meilleur résultat avec 571 et le Maroc le plus faible avec 310.

La précédente enquête datait de 2001 et la France y avait obtenu un score de 525.

Les résultats de la France sont donc en baisse alors que ceux de nombreux autres pays augmentent. Et surtout, entre 2001 et 2011 les résultats de l'enseignement public, hors éducation prioritaire, et du privé où ils sont meilleurs aujourd'hui se sont inversés.

Le ministre de l'Education nationale interrogé sur ces résultats y voit la conséquence de « ... l'échec des politiques menées depuis 2007... » et la justification de sa « refondation ».

Sans vouloir minimiser l'impact de dizaines de milliers de fermetures de postes dans les écoles, **l'explication strictement politicienne est un peu courte**. Elle dispense le ministre de s'interroger sur les causes réelles de cette dégradation et de s'interroger également sur la pertinence de sa réforme, au moins pour la lecture.

En effet, même si la France avait conservé son score de 525 obtenu en 2001, lorsque Jack Lang étaient ministre, notre pays resterait loin derrière la moyenne des pays européens et de l'OCDE.

La principale raison doit être recherchée en amont à la mise en place des IUFM en 1992 ou l'apprentissage de la lecture dispensé aux futurs professeurs des écoles y était réduit à sa plus simple expression (le plus souvent inférieure à une dizaine d'heures en tout et pour tout) !

Et malheureusement contrairement à ce que prétend le ministre, sa « refondation » annoncée ne semble pas se donner les moyens d'améliorer la situation. En effet, si la priorité donnée à l'école primaire est affichée, elle ne correspond pas à une priorité donnée aux apprentissages fondamentaux dont la lecture fait partie.

De plus, l'inversion des résultats public/privé traduit une fuite des meilleurs élèves vers ce dernier que la « refondation » au niveau du collège accentuera.

LA PROGRAMMATION DES MOYENS

60 000 emplois seront programmés dans l'enseignement sur la durée de la législature.

Sur ce total, **54 000 emplois seront créés au ministère de l'éducation nationale, 5 000 au ministère de l'enseignement supérieur (probablement des formateurs pour les ESPE) et 1 000 au ministère de l'agriculture.**

Objet	postes
Réforme de la formation initiale	27 000
Dont	
• Enseignants stagiaires	26 000
• Enseignants titulaires formateurs	1 000
Enseignants titulaires	21 000
dont premier degré (public et privé)	14 000
• Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	3 000
• Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles	7 000
• Amélioration de l'équité territoriale Inter-académique.	4 000
dont second degré (public et privé)	7 000
• Collèges en difficulté et lycées professionnels: lutte contre le décrochage	4 000
• Amélioration de l'équité territoriale Inter-académique.	3 000
Accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire	6 000
Total	54 000

Les lois de finances votées chaque année définiront précisément la programmation annuelle de ces emplois supplémentaires.